

NOTICE  
SUR  
L'ASSOCIATION  
POUR LA  
PROPAGATION DE LA FOI,  
DANS LE  
DIOCESE DE MONTREAL.

---

L'ASSOCIATION dite de la *Propagation de la Foi*, recommandée au Clergé et aux Fidèles du Diocèse de Montréal, par un Mandement de l'Évêque de cette ville, en date du 18 avril 1838, a pour objet d'aider, par des prières et des aumônes, les Missionnaires, chargés de la prédication de l'Évangile, à étendre la foi catholique, et à éclairer de ses divines lumières les peuples sauvages des parties les plus éloignées de ce Diocèse.

Elle a aussi pour fin d'établir des Missions en divers autres endroits du Diocèse de Montréal, parmi un grand nombre de catholiques privés des secours de la religion, et incapables de subvenir à l'entretien des prédicateurs de l'Évangile, ou aux frais indispensables du culte.

L'œuvre de la Propagation de la Foi, telle que proposée dans le Mandement précité, a été autorisé pour le Diocèse de Montréal par un rescript apostolique du 7 janvier 1838.